



Madame la Présidente
A.S.A.AUVERGNE

Le 19 FEVRIER 2024

OBJET : VISAS LIGUE/FFSA
COURSE DE COTE ISSOIRE LE VERNET CHAMEANE

Madame la Présidente,

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous le numéro et la date du permis d'organisation FFSA délivré par la Ligue :

**N° Visa FFSA : 238 délivré par Ligue du Sport Automobile d'Auvergne le
21 mars 2024**

Ce numéro devra obligatoirement figurer d'une façon apparente, **sur les exemplaires du règlement définitif que vous voudrez bien nous faire parvenir en un exemplaire dans les 15 jours avant le début de la compétition** (Art. B des prescriptions générales fédérales) **si possible par mail.**

Les règlements publiés sur les sites doivent être ceux qui ont **obtenu le permis d'organisation strictement conforme à celui-ci.**

La validité de ce permis est strictement subordonnée :

- à l'obtention des autorisations administratives nécessaires auprès des autorités compétentes
- à la possession, pour tous les officiels, d'une licence en cours de validité, correspondante à la fonction mentionnée sur le règlement

Ce permis d'organisation vous est délivré dans les conditions prévues à l'article 3 du C.S.I., dès lors que votre épreuve répond aux critères prévus au règlement particulier type de la réglementation sportive de la discipline concernée. En revanche, ce permis ne constitue en aucun cas un certificat de conformité avec les règles techniques de sécurité prévues à l'article R.331-19 du code du sport, et dont la vérification de leur respect incombe à la commission départementale de sécurité routière compétente.

D'autre part la liste des engagés devra nous parvenir obligatoirement 15 jours avant l'épreuve.

Les formulaires de rapport de clôture devront parvenir à la FFSA, ainsi qu'à nos services, au plus tard 15 jours après l'épreuve, dûment remplis et signés

Nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente nos salutations les plus sportives.

Le Président,



**30^{ème} COURSE DE COTE REGIONALE
D'ISSOIRE – LE VERNET CHAMEANE
18 et 19 Mai 2024**

REGLEMENT PARTICULIER

Le présent règlement particulier complète le règlement standard des Courses de Côtes.

L'Association Sportive de l'Automobile Club d'Auvergne organise les **18 et 19 mai 2024**

avec le concours du **Groupe Compétition de l'Écurie Limagne**, une compétition automobile de Course de Côte régionale dénommée :

30^{ème} COURSE DE COTE REGIONALE D'ISSOIRE – LE VERNET CHAMEANE

Cette épreuve compte pour :

- **la Coupe de France de la Montagne 2024 Coefficient 1**,
- le challenge de l'ASACA
- le challenge de la Ligue du Sport Automobile d'Auvergne.

Le présent règlement a été approuvé par la ligue du Sport Automobile d'Auvergne et enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation n° **238** en date du 21/03/2024

Organisateur technique

Ecurie Limagne Groupe Compétition représenté par son président Angelo FONTANELLA

Maison des associations – 20 rue du Palais - 63500 ISSOIRE

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1er des prescriptions générales édictées par la FFSA

ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

1.1P. OFFICIELS :

Président du Collège des Commissaires Sportifs :	Michel BEULATON	Licence n° 3816
Membres du Collège des Commissaires Sportifs :	<i>en cours</i> <i>en cours</i>	Licence n° Licence n°
Directeur de Course :	Michel DESMARIE	Licence n°19848
Directeur de Course Adjoint :	Christian SIGNORET	Licence n° 2880
Commissaire Technique responsable :	André BOIVIN	Licence n° 3572
Commissaires Techniques :	Gérard JOUVHOMME Yves MEUNIER	Licence n° 51582 Licence n° 305220
Relations Concurrents :	Jean-Louis THOLONIAS	Licence n° 15106
Responsables des Commissaires de Route :	Jérôme DOPEUX	Licence n° 172906

1.2P. HORAIRES

Clôture des engagements le mardi 14 mai 2024 à minuit.

Publication de la liste des engagés le 16 mai 2024

Vérifications administratives et techniques : le samedi 18 mai 2024 de 10h00 à 15h00 à ISSOIRE, parking d'Orbeil avenue JF Kennedy, **ET** le dimanche 19 mai 2024 de 7h00 à 8h30 à la salle des fêtes du Vernet Chaméane.

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais le dimanche 19 mai 2024 à 8h45.

Briefing des commissaires le dimanche 19 mai 2024 à 8h30 sur la ligne de départ.

Essais non chronométrés (pour les concurrents modernes vérifiés) samedi 18 mai 2024 de 14h à 18h

Essais chronométrés dimanche 19 mai 2024 de 9h00 à 12h30.

Briefing des pilotes le dimanche 19 mai 2024 à 13h40 sur la ligne de départ.

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course le dimanche 19 mai 2024 à 13h00.

Course

Le dimanche 19 mai 2024 à partir de 14h00

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

Affichage des résultats provisoires : 30 min après l'arrivée du dernier concurrent en parc fermé.

Remise des prix le dimanche 19 mai 2024 à 20h00 à la salle des fêtes du Vernet Chaméane.

Réunions du Collège des Commissaires Sportifs :

Réunion 1 : le dimanche 19 mai 2024 à 8h00.

Les réunions suivantes seront fixées par le Président du Collège.

1.3P. VERIFICATIONS

Vérifications administratives : le samedi 18 mai 2024 de 10h00 à 15h00 à ISSOIRE, parking d'Orbeil avenue JF Kennedy, **ET** le dimanche 19 mai 2024 de 7h00 à 8h30 à la salle des fêtes du Vernet Chaméane.

Vérifications techniques : le samedi 18 mai 2024 de 10h15 à 15h15 à ISSOIRE, parking d'Orbeil avenue JF Kennedy, **ET** le dimanche 19 mai 2024 de 7h00 à 8h30 à la salle des fêtes du Vernet Chaméane

Vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage BOURGNE au Vernet Chaméane.

Taux horaire de la main-d'œuvre : 60 € TTC.

Les concurrents devront présenter leur permis de conduire ainsi que leur licence et sont tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique.

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture de contrôle soit le dimanche 19 mai 2024 à 8h30

A l'issue des vérifications techniques, la liste exacte des partants aux essais sera obligatoirement affichée après avoir été entérinée par le Collège des Commissaires Sportifs dont la première réunion est prévue le dimanche 19 mai 2024 à 8h30.

1.5P. DISPOSITIONS PARTICULIERES

Une même voiture pourra être utilisée successivement par deux pilotes

Les voitures non couvertes par une assurance seront transportées sur remorque jusqu'au parc concurrents

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Voir règlement standard des courses de côte et slaloms.

ARTICLE 3P. CONCURENTS ET PILOTES

3.1P. ENGAGEMENTS

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :

Ecurie Limagne – Groupe Compétition

Chez M. MARTINS

38, rue de la Roche Meulun – 63570 AUZAT LA COMBELLE

Tél : 06.81.05.95.44 - E-mail : ecurielimagne.groupecompedition@gmail.com

jusqu'au 14 mai 2024 à minuit.

Les frais de participation sont fixés à **180 €**, pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur et à 360 € sans cette publicité.

Pour être valables, les engagements devront obligatoirement être accompagnés des droits d'engagement.

Si quatre jours avant le début de la compétition, le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à 40 (modernes et VHC confondus), les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

Les titres de participation sont autorisés pour les groupes F2000 – N/FN – A/FA – FC – GT de série.
Joindre obligatoirement un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du sport automobile.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES

Le nombre des voitures admises est fixé à **100 (Modernes et VHC confondus)**

Les groupes et classes admis sont précisés dans l'article 4 du règlement standard des Courses de Côte.

4.2P. CARBURANT - PNEUMATIQUES - EQUIPEMENTS

Voir règlement standard des Courses de Côte

4.3P. NUMEROS DE COURSE

Voir règlement standard des Courses de Côte.

4.4P. MESURES ET DISPOSITIFS DE SECURITE

Voir tableau de sécurité

ARTICLE 5P. PUBLICITES

Voir règlement standard des Courses de Côte.
Publicité obligatoire sera diffusée par additif.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. PARCOURS

La course de côte régionale d'Issoire-le Vernet Chaméane a le parcours suivant : RD 999

L'épreuve se déroulera en montées d'essais non chronométrés le samedi 18 mai 2024 de 14h à 18h et le dimanche 19 mai 2024 en 2 montées d'essais chronométrés et 2 ou 3 montées de course à la discrétion du directeur de course.

Procédure de départ : chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du règlement standard.

Départ : RD 999 / Le Peigneur

Arrivée : elle se situe 1500 m plus loin

Pente moyenne : 5%

Longueur du parcours : 1500 m

Modalités de retour au départ : par le parcours de la course.

Parc de départ : Le Peigneur.

Parc d'arrivée : RD 999, 300m après l'arrivée.

6.2P. ROUTE DE COURSE

Les concurrents accéderont au départ par la RD 999 depuis le parc concurrent.

6.3P. FILE DE DEPART

File de départ au Peigneur

6.4P. SIGNALISATION

Voir règlement standard des Courses de Côte.

6.5P. PARC CONCURRENT

Les parcs concurrents seront situés au Peigneur sur la RD 999 (éventuellement place St Roch – Le Vernet Chaméane)

Les parcs concurrents seront accessibles à partir du dimanche 19 mai 2024 à 7h00.

Les remorques devront être garées dans le parc prévu à proximité du parc concurrents.

6.6P. PARC FERME FINAL

Le parc fermé final obligatoire (sous peine d'exclusion d'office) pour tous les concurrents classés est situé en amont de la ligne de départ.

6.7P. TABLEAUX D'AFFICHAGE OFFICIELS

Les tableaux d'affichage seront placés :

- pendant les vérifications au parc des vérifications : salle des fêtes du Vernet -Chaméane.
- pendant les essais, la course et le délai de réclamation après l'arrivée : au parc départ au Peigneur.

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

6.8 P. PERMANENCE

Pendant la manifestation une permanence se tiendra à la salle des fêtes du Vernet Chaméane de 7h00 à 8h45.

Téléphone de la permanence : 06.81.05.95.44

Centre de secours le plus proche : ISSOIRE téléphone : 18

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

7.2P. CONFERENCE AUX PILOTES (BRIEFING)

La conférence aux pilotes (briefing) aura lieu à le dimanche 19 mai 2024 à 13h40 sur la ligne de départ.

La présence de tous les pilotes et des commissaires chefs de poste y est obligatoire.

7.3P. COURSE

Voir règlement standard des Courses de Côte.

La procédure de départ se fera aux feux tricolores.

7.4P. ECHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES

Tout moyen de chauffe des pneumatiques est interdit dans les épreuves régionales.

ARTICLE 8P. PENALITES

Voir règlement standard des Courses de Côte.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Les classements suivants seront établis :

- un classement général pour les voitures de Sport (série A),
- un classement général pour les voitures de Production (série B),
- un classement par groupe et par classe (séries A et B confondues)

ARTICLE 10P. PRIX

La répartition des prix et coupes se fera de la façon suivante :

	GENERAL	Classe + de 11 partants	Classe de 7 à 11 partants	Classe de 4 à 6 partants	Classe de 1 à 3 partants	Féminines + de 3 partantes
1^{er}	200 €	160 €	160 €	160 €	90 €	100 €
2^{ème}	140 €	100 €	90 €	70 €		70 €
3^{ème}	100 €	80 €	60 €			50 €

Une coupe sera remise à chaque récompensé

Seuls les prix en espèces sont cumulables

La remise des prix se déroulera le dimanche 19 mai 2024 à 20h00 à la salle des fêtes du Vernet Chaméane



**3^{ème} COURSE DE COTE REGIONALE VHC
D'ISSOIRE – LE VERNET CHAMEANE
18 et 19 mai 2024**

REGLEMENT PARTICULIER

Le présent règlement particulier complète le règlement standard des Courses de Côtes.

L'Association Sportive de l'Automobile Club d'Auvergne organise les **18 et 19 mai 2024** avec le concours du **Groupe Compétition de l'Écurie Limagne** en tant qu'organisateur technique, une compétition automobile régionale de Véhicules Historiques de Compétition dénommée :

3^{ème} COURSE DE COTE REGIONALE VHC d'Issoire Le Vernet Chaméane

Cette épreuve compte pour

- le challenge de la Ligue du Sport Automobile d'Auvergne
- le challenge de l'ASACA.

Le présent règlement a été approuvé par la ligue du sport automobile d'Auvergne sous le n° 238 en date du 21/03/24

ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

1.1P. OFFICIELS :

Idem épreuve Course de côte Régionale

Directeur de Course :	Michel DESMARIE	Licence n° 19848
Commissaire Technique responsable :	Gérard JOUVHOMME	Licence n° 51582
Commissaires Techniques :	Yves MEUNIER	Licence n° 305220
	André BOIVIN	Licence n° 3572

1.2P. HORAIRES

Clôture des engagements le mardi 14 mai 2024 à minuit.

Publication de la liste des engagés le 16 mai 2024

Vérifications administratives et techniques : le samedi 18 mai 2024 de 10h00 à 15h00 à ISSOIRE, parking d'Orbeil avenue JF Kennedy, **ET** le dimanche 19 mai 2024 de 7h00 à 8h30 à la salle des fêtes du Vernet Chaméane.

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais le dimanche 19 mai 2024 à 9h00.

Briefing des commissaires le dimanche 19 mai 2024 à 8h 30 sur la ligne de départ.

Essais chronométrés dimanche 19 mai 2024 de 9h00 à 12h30

Briefing des pilotes le dimanche 19 mai 2024 à 13h40 sur la ligne de départ.

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course le dimanche 19 mai 2024 à 13h00.

Course

Le dimanche 19 mai 2024 à partir de 14h00

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

Les VHC partent avant les modernes

Affichage des résultats provisoires : 30 min après l'arrivée du dernier concurrent en parc fermé.

Remise des prix le dimanche 19 mai 2024 à 20h00 à la salle des fêtes du Vernet Chaméane..

1.3P. VERIFICATIONS

Vérifications administratives : le samedi 18 mai 2024 de 14h00 à 18h00 à ISSOIRE, parking d'Orbeil avenue JF Kennedy, **ET** le dimanche 19 mai 2024 de 7h00 à 8h30 à la salle des fêtes du Vernet Chaméane.

Vérifications techniques : le samedi 18 mai 2024 de 14h00 à 18h00 à ISSOIRE, parking d'Orbeil avenue JF Kennedy, **ET** le dimanche 19 mai 2024 de 7h00 à 8h45 à la salle des fêtes du Vernet Chaméane

Vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage BOURGNE au Vernet Chaméane.

Taux horaire de la main-d'œuvre : 60 € TTC.

Les concurrents devront présenter leur permis de conduire ainsi que leur licence et sont tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique.

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture de contrôle soit le dimanche 19 mai 2024 à 8h45.

A l'issue des vérifications techniques, la liste exacte des partants aux essais sera obligatoirement affichée après avoir été entérinée par le Collège des Commissaires Sportifs dont la première réunion est prévue le dimanche 19 mai 2024 à 8h30.

1.5P. DISPOSITIONS PARTICULIERES

Une même voiture pourra être utilisée successivement par deux pilotes

Les voitures non couvertes par une assurance seront transportées sur remorque jusqu'au parc concurrents

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Voir règlement standard des courses de côte.

ARTICLE 3P. CONCURENENTS ET PILOTES

3.1P. ENGAGEMENTS

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :

Ecurie Limagne – Groupe Compétition

Chez M. MARTINS Rémi

38, rue de la Roche Meulun – 63570 AUZAT LA COMBELLE

Tél : 06.81.05.95.44 - E-mail : ecurielimagne.groupecompetition@gmail.com ou martinsremi63@gmail.com

jusqu'au 14 mai 2024 à minuit.

Les frais de participation sont fixés à **160 €**, pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur et à 300 € sans cette publicité.

Pour être valables, les engagements devront obligatoirement être accompagnés des frais de participation.

Si quatre jours avant le début de la compétition, le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à 40 (modernes et VHC confondus), les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

Joindre obligatoirement au bulletin d'inscription une photocopie de la 1^{ère} page du PTH

Les titres de participation sont autorisés pour les VHC Classic.

Joindre obligatoirement un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du sport automobile.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES

Le nombre des voitures admises est fixé à **100 (Modernes et VHC confondus)**

Sont admises les voitures homologuées en VHC et titulaires d'un Passeport Technique Historique (PTH/PTN), à la date de clôture des vérifications techniques, conformes aux règles spécifiques des Courses de Côte VHC (voir "Conditions d'admission des voitures").

Sont admises dans un classement séparé, les voitures du groupe Classic de Compétition.

Les voitures de Tourisme et les voitures GT auront la possibilité d'enlever les pare-chocs en course de côte suivant l'annexe K.

4.2P. CARBURANT - PNEUMATIQUES - EQUIPEMENTS

Voir règlement standard des Courses de Côte

4.3P. NUMEROS DE COURSE

Voir règlement standard des Courses de Côte.

4.4P. DISPOSITIFS DE SECURITE

Voir dispositions prévues à l'annexe K du Code Sportif International et tableau de sécurité FFSA.

4.5P. EQUIPEMENT DU PILOTE

Se reporter au tableau des équipements de sécurité

ARTICLE 5P. PUBLICITES

Voir règlement standard des Courses de Côte.

Publicité obligatoire sera diffusée par additif.

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

7.1P. ESSAIS

Tous les concurrents sont tenus d'effectuer au moins une montée d'essais de bout en bout.

7.2P. CONFERENCE AUX PILOTES (BRIEFING)

La conférence aux pilotes (briefing) aura lieu à le dimanche 19 mai 2024 à 13h40 sur la ligne de départ.

La présence de tous les pilotes et des commissaires chefs de poste y est obligatoire.

7.3P. COURSE

Pour les essais et la course, les concurrents de la course de côte VHC partiront devant les concurrents

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Pour les essais chronométrés :

Le classement des essais s'effectuera sur la base du meilleur temps des essais.

Afin de faciliter le déroulement de la compétition, le départ des montées de course se fera dans l'ordre du classement des essais, le concurrent le plus lent partant en premier.

Pour la course :

La compétition se disputera en 3 montées et le classement s'effectuera sur le meilleur temps réalisé sur une montée.

Pour prétendre à être classés, les concurrents devront avoir effectué au moins 1 montée de course.

Il ne sera pas établi de classement général. La non-participation à une ou deux montées de course devra être constatée par un commissaire technique.

A l'issue de la dernière montée de course, les voitures seront considérées en Parc Fermé pendant 30 minutes dans le parc concurrents VHC.

Elles devront être sur les bâches et non chargées dans les remorques ou camions.

Les classements seront établis de la façon suivante :

- un classement séparé pour chacun des groupes,
- un classement séparé pour chacune des classes,
- un classement féminin (séries A et B confondues). La meilleure féminine récompensée sera celle ayant obtenu la meilleure place au classement général de sa série (au regard du classement général de la série A et de la série B),
- un classement série A et série B séparées,
un classement séparé pour les voitures du groupe Classic de compétition,
Les voitures Classic de compétition ne devront jamais figurer dans aucun des classements (séries, groupes, classes).

ARTICLE 10P. PRIX

Tous les concurrents participants seront récompensés

10.1P. REMISE DES PRIX

La remise des prix se déroulera le dimanche 19 mai 2024 à 20h00 à la salle des fêtes du Vernet Chaméane